

INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE EN MASTER 2 ALIMENTATION, AGRO-ALIMENTAIRE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

EN 4 ÉTAPES

- 1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 7)
- 2/ Complétez les **pages 2 et 3**, elles seront à **déposer sur l'application « E-candidat »**
- 3/ **Connectez-vous** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA, 11 caractères, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

- 4/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **joignez** les pages 2 et 3 du présent dossier, **insérez** les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **déposez le tout** au plus tard le :

12 JUIN 2019

(les pièces justificatives pourront être déposées jusqu'au 16/06/2019)

MERCI DE VOTRE ATTENTION



INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN MASTER 2

ALIMENTATION, AGRO-ALIMENTAIRE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

Date limite de dépôt du dossier : 12 JUIN 2019

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 4 de ce dossier.** Si vous êtes accepté dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures)** ou vous **réinscrire sur VOTRE ENT si vous êtes déjà étudiant de l'uB.**

Etudiants extérieurs : Si vous désirez postuler sur plusieurs spécialités de master à l'uB, vous devez remplir **UN DOSSIER DISTINCT ET COMPLET PAR SPÉCIALITÉ.** Cette page et la suivante sont à déposer sur E-candidat, en n'oubliant aucune pièce jointe (liste sur E-candidat).

Si vous constituez plusieurs dossiers de demande d'accès en master 2 à l'université de Bourgogne ou ailleurs, indiquez ci-dessous votre ordre de préférence (nom du master/ville) :

| | |
|-----------|-----------|
| choix 1 : | choix 3 : |
| choix 2 : | choix 4 : |

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Formation initiale

Formation en alternance par contrat de professionnalisation

Envisagez-vous de suivre ce M2 en formation continue (*) ? Oui Non

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Précisez :

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

Langues vivantes :

Lues : Parlées : Écrites :

(*) La formation continue concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active (salariés ou demandeurs d'emploi) et ont quitté la formation initiale (études).

Description des stages, activités d'animation, travaux saisonniers témoignant d'une expérience en entreprise ou dans un laboratoire de recherche public ou privé (si nécessaire, utiliser une feuille supplémentaire). Indiquer la durée, en semaine(s), l'objet du stage et le nom des entreprises ou laboratoires.

Avoir une expérience en stage ou CDD dans une entreprise ou similaire (avant le 09/09/2019) est un atout apprécié pour la sélection du candidat.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Renseignements complémentaires que vous jugez utiles pour le jury :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

CETTE PAGE ET LA PRÉCÉDENTE DOIVENT ETRE DÉPOSÉES AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT

CANDIDATURE EN M2 ALIMENTATION, AGROALIMENTAIRE,
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2019 - 2020

QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

| MA CANDIDATURE | | |
|---|--|--|
| 1. Qu'est-ce que ce dossier ? | Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive) | Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière |
| 2. Où est le dossier de candidature en lui-même ? | En ligne sur l'application E-candidat. Si vous aviez déjà utilisé l'application E-candidat à l'uB l'an dernier pour candidater en licence ou en master, vous n'avez pas besoin de créer un nouveau dossier, vos informations ont été sauvegardées. Connectez-vous avec votre INE. (voir en ligne) | https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat |
| 3. Quelles sont les dates importantes ? | <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 06 MAI 2019 - Fermeture du serveur E-candidat le 12 JUIN 2019 à minuit et date limite de dépôt des dernières pièces justificatives : le 16 JUIN 2019 à minuit | <p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p> |
| 4. Quelle est la capacité d'accueil du M2 ALIMENTATION, AGRO-ALIMENTAIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE | La capacité d'accueil n'est pas communiquée. | |
| 5. Quelles pièces justificatives joindre ? | La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat. | ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 DU M1 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Déposez votre dossier sans ce relevé. Les dossiers seront étudiés sans ce dernier relevé de notes. |
| 6. J'étudie à l'uB, en master 1. Dois-je joindre mes relevés de notes ? | Oui, obligatoirement (photocopies). | |
| 7. Je voudrais faire ce M2 ALIMENTATION, AGRO-ALIMENTAIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE en contrat de | Le master A3DD est proposé en contrat de professionnalisation. Dans ce cas, et/ou si vous relevez de la formation continue, voir ci-contre. | En plus du dossier de candidature, mettez-vous en contact avec le SEFCA (service de formation continue de l'université). |

| | | |
|--|--|--|
| professionnalisation, où puis-je me renseigner ? | | Tél. : 03 80 39 51 80 |
| 8. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ? | NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié. | http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html |
| SUIVI DE MA CANDIDATURE | | |
| 9. J'ai déposé mon dossier dans les temps. Et ensuite ? | Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier. | Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier |
| 10. J'ai déposé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ? | Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers destinés à 16 masters 1 ou 2 différents. Soyez patients... | L'absence de confirmation 3 semaines après le dépôt de votre dossier doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr |
| 11. Quand aurai-je une réponse ? | Le jury se tiendra fin juin. Les résultats d'admissibilité seront communiqués aux candidats via E-candidat. Soyez patients... | Une réponse vous sera envoyée par mail courant juillet 2019. |
| 12. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ? | Oui, les entretiens oraux auront sans doute lieu en juin 2019 à Dijon. Veillez à vous rendre disponible à ces dates. | |
| 13. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ? | NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers). | Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr |
| 14. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ? | NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : S2 du M1 en cours), vous devez en télécharger une copie si l'application vous l'autorise toujours (ou nous l'envoyer par mail). ATTENTION : UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1) éditée par votre université (même pour les étudiants de l'uB) sera exigée au moment de l'inscription. Veillez à vous en procurer une auprès de votre université actuelle (voir texte réglementaire après le tableau en 1) | Si vous obtenez vos dernières pièces après la fermeture du serveur e-candidat, vous les apporterez lors de l'entretien oral si vous y êtes convoqué(e). Nous n'acceptons aucune pièce par mail ou par courrier (elles ne seront pas traitées). |
| 15. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ? | - Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en M2 A3DD, vous devez | Au-delà du 10 juillet 2019, les étudiants qui n'auront pas confirmé seront |

| | | |
|---|--|---|
| | <p>impérativement, et avant le 10 juillet 2019 dernier délai, CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT.</p> <p>- Vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB</p> | <p>démissionnés d'office et leur place attribuée à un autre étudiant.</p> <p>Transferts : voir ici http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarité/transferts.html</p> |
| 16. Je n'ai pas encore reçu toutes les réponses que j'attends à mes dossiers, puis-je attendre pour confirmer ma venue en M2 ALIMENTATION, AGRO-ALIMENTAIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE? | Vous devez prendre une décision au plus tard le 10 juillet 2019 et l'indiquer dans E-candidat (confirmation ou désistement). Au-delà, votre place pourra être attribuée d'office à un candidat de la liste complémentaire, le cas échéant. | |
| 17. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ? | Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place en liste principale. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation. | Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : secretariat.msavan@u-bourgogne.fr |
| 18. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ? | <p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web.</p> <p>Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira du 8 juillet 2019 à 14 h au 21 juillet 2019 à minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2019 à 14 h. Vous devez vous inscrire en ligne avant la rentrée.</p> | <p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TOT POSSIBLE (un par département où vous posez une candidature), en y détaillant toutes les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.</p> |
| 19. Quand aura lieu la rentrée ? | La rentrée du M2 ALIMENTATION, AGRO-ALIMENTAIRE, DÉVELOPPEMENT DURABLE aura lieu le 09 septembre 2019 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ. | Les emplois du temps seront visibles par les étudiants inscrits uniquement, depuis leur espace numérique de travail personnel, à activer après l'inscription. Ils seront progressivement mis en ligne à la rentrée. |

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière de la formation

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/master/ff-alimentation-agroalimentaire-developpement-durable-m2.pdf>

- (1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services pour toute inscription.** Source :
(<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>
<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>)

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes **NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE** au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.